BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 971

## 75 – PARIS

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

## Ventes et cessions

381 201 268 RCS Paris.
**ACTIPIERRE 3.**
*Forme :* Société civile de placement immobilier.
*Capital :* 65501190.00 EUR.
*Adresse :* 22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris.
*Précédent propriétaire :* 323 339 663 RCS Paris. **ACTIPIERRE 1.**
*Oppositions :* Article L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ACTIPIERRE 3 Forme : Société civile de placement immobilier Adresse du siège : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris Capital : 65501190.00 EUR Numéro unique d'identification : 381201268 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ACTIPIERRE 1 Forme : Société civile de placement immobilier Adresse du siège : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris Capital : 23409000.00 EUR Numéro unique d'identification : 323339663 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 102780442.00 EUR - passif de 7134149.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il résulte du rapport d'échange arrêté aux présentes, de convention expresse, par les mandataires de chacune des sociétés intéressées, qu'il sera attribué aux associés de la société ACTIPIERRE 1, en rémunération de l'apport-fusion de leur société, une part nouvelle de la société ACTIPIERRE 3 de 152,50 euros chacune, pour 0,560 part ACTIPIERRE 1, à émettre par la société ACTIPIERRE 3, à titre d'augmentation de capital d'un montant maximal de41 830 445,00 euros. Le montant de l'actif net apporté s'élève à : 95 646 293 € La différence entre la valeur nette des biens apportés soit 95 646 293 euros et le montant de l'augmentation de capital de la SCPI ACTIPIERRE 3 qui résulte de la parité d'échange des titres retenue, après prise en compte, dans le cadre de la gestion du rompu, de l'option des associés de la société ACTIPIERRE 1 portant sur le remboursement en numéraire par la SCPI aux associés ou le versement complémentaire à titre de souscription par ces derniers, correspondra à la prime de fusion. . Date du projet commun de fusion : 21.04.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ACTIPIERRE 3 : 22.04.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ACTIPIERRE 1 : 22.04.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..